

# Commune VALZIN EN PETITE MONTAGNE

## Procès verbal du conseil municipal du 21 avril 2026 - 20 heures. Convocation 13 avril 2026

PRESENTS : BELAT Pauline, BRIDE Denis, CRAUSAZ Lilia, DAVID Eric, COMTE Thierry, LEVEQUE Jessica, MOREY Pierre, PAGET Pierre-Gilles, PERROD Isabelle, ROSELE Séverine, ROULIN Patrick, VACELET Denise, VUILLOD Maryline.

ABSENTS EXCUSES : GAILLARD Gilles, DUMONT Xavier.

ABSENT : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : CRAUSAZ Lilia.

### ➤ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS UNIQUE (CFU) – EXERCICE 2025 DE LA COMMUNE ET DU BUDGET EAU.

#### COMMUNE :

Le conseil municipal approuve le compte administratif unique 2025 qui s'élève à un résultat positif de 230 612.45 €. Le conseil municipal prend acte que le résultat de la section d'investissement est négatif et qu'il y a lieu d'affecter des crédits à l'article 1068 d'un montant de 167 997.22 €.

#### EAU : (Village Fétingny)

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2025 qui s'élève à un résultat positif de 35 344,70 €. Il prend acte que le résultat de la section d'investissement est positif et qu'il n'y pas lieu d'affecter des crédits à l'article 1068

### ➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Le conseil municipal vote le budget 2026 pour un montant de 658 232.45 € en fonctionnement et de 819 940.22 € en investissement.

### ➤ VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2026.

Le conseil municipal vote le budget eau 2026 pour un montant de 32847.20 € en fonctionnement et 14921.92 € en investissement.

### ➤ VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition comme suit :

- taxe d'habitation : 8.79 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.03 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.98 %

### ➤ CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE PUBLIQUE POUR LA PASSATION DU MARCHE DE TRAVAUX SIDEC OPERATION RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAUX PLUVIALES AGEA.

Le maire rappelle au conseil la mission de maîtrise d'œuvre au SIDEC pour les travaux d'eaux pluviales et le projet établie par le SIDEC pour les travaux d'eaux pluviales, estimant le montant toutes dépenses confondues à 165 000,00 € HT, sollicitant les demandes de subventions au titre de la DETR, du Conseil Départemental et de Terre d'Emeraude Communauté et s'assurant à assurer le financement de l'opération.

Le maire expose la proposition du SIDEC, qui, afin de simplifier l'exécution des travaux et d'obtenir des prix de prestation plus avantageux, propose de réaliser entre la commune de Valzin-en-Petite-Montagne et le SIE de Laval

Danfia intéressées, une procédure de groupement de commandes en application de l'article L2113-6 du Code de la commande publique.

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** de procéder à la dévolution des travaux par voie de procédure adaptée avec création d'un groupement de commande avec le SIE de Laval Danfia, la commune de Valzin-en-Petite-Montagne étant la coordonnatrice du groupement.

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commande et de désigner, comme représentant de la commune à la commission d'analyse des offres du groupement, M Thierry COMTE, Maire.

**AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

**PRECISE** qu'après désignation du titulaire du marché par la commission d'analyse d'offres du groupement, la commune de Valzin-en-Petite-Montagne poursuit l'exécution du marché qui le concerne et en premier lieu, la signature du marché.

**AUTORISE** M. Thierry COMTE, Maire de la commune de Valzin-en-Petite-Montagne à lancer la procédure.

**DESIGNE** M. Thierry COMTE, Maire de la commune de Valzin-en-Petite-Montagne comme pouvoir adjudicateur et lui délègue tous les pouvoirs dévolus par le Code de la commande publique au pouvoir adjudicateur, nécessaires à la passation des marchés publics liés à l'opération.

➤ **DELIBERATION CARTES AVANTAGES JEUNES.**

Le maire propose au conseil de reconduire l'offre de la carte jeune selon les conditions précédentes.

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** décide de reconduire l'offre de la carte jeune aux enfants de la commune à partir de 6 ans et tant qu'ils sont étudiants pour la durée du mandat.

➤ **DELIBERATION CAUTION LOGEMENT SAVIGNA.**

Le maire expose au conseil avoir reçu en mairie un chèque pour règlement de la caution de la location du logement F5 de SAVIGNA et propose de l'accepter.

**Le Conseil Municipal,**

**ACCEPTE** le règlement de la caution par chèque de 700 € du logement F5 à Savigna par le comité départemental du Jura de la ligue nationale contre le cancer.

➤ **DELIBERATION AMORTISSEMENT SUBVENTION MAISON MEDICALE ARINTHOD**

Le maire rappelle au conseil que la commune s'est engagée à participer au financement de la maison médicale d'ARINTHOD en 2025 et précise que l'amortissement sur un an des subventions versées doit être validé par le conseil.

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** de procéder, à compter de l'exercice budgétaire 2026 et pour les exercices budgétaires suivants, à l'amortissement sur un an des subventions versées et de prévoir les crédits au budget primitif d'un montant de 9360 € annuel.

## ➤ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le maire confirme la date de la journée citoyenne fixée au 16 mai 2026.

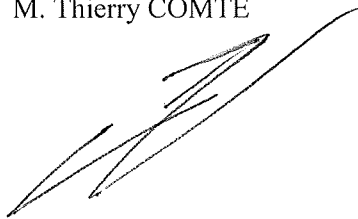
- Le maire présente un devis estimatif proposé par la société DUBOIS de LONS LE SAUNIER pour diverses prestations de nettoyages de la salle du MARTELET, que ce soit pour le nettoyage annuel de la salle et de la cuisine ou ponctuellement en cas de restitution non conforme après une location. Le tarif pour le nettoyage de la cuisine est de 696€ TTC, celui des vitres est de 667.20€ TTC et celui de la salle et de l'entrée est de 345.60 € TTC.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** prend acte de cette proposition en vue d'un accord ultérieur et demande des précisions quant aux prestations.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 23 heures 00.

Le Maire  
M. Thierry COMTE



La secrétaire de séance  
Mme Lilia CRAUSAZ

